

Mairie de Monteils  
Le Village  
30360 Monteils

☎04/66/83/50/04

☎04/66/83/59/40

mairie.monteils@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2021  
DE LA COMMUNE DE MONTEILS**

SEANCE ORDINAIRE

**L'an deux mille-vingt-un, le douze Avril à 18h30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTEILS 30360, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Elus, sous la présidence de M. FONTAINE Patrick, Maire.

**Date de la convocation :** le 08/04/2021

**Date d'affichage :** le 08/04/2021

**Conseillers Municipaux en exercice :** 13

**Présents :** 9

**Votants :** 10

**Votants par procuration :** 1

**Absents :** 3

**Présents :** FONTAINE Patrick, D'ANTONA Jean-Claude, HAUDOT Chantal, KOSTRBA Bruno, VIGNAL Catherine, RUBIO Anthony, BELDA Michel, THOMAS John, TALARON Marc.

**Absents ayant donné pouvoir :** VERDIER Sébastien (à FONTAINE Patrick)

**Absents :** COMAS Nicolas, DOS SANTOS Alexandra, VERNET Jérôme.

**Secrétaire de séance :** RUBIO Anthony

**Début de Séance :** 18H40

*Le quorum étant atteint, les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.*

**1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15  
Février 2021**

Mr Le Maire rappelle que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Février 2021 a été envoyé à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Il rappelle qu'aucune observation n'a été formulée.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,**

**Adopte à l'unanimité,**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Février 2021.

## **2 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**Monsieur Le Maire explique,**

Que le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2021, le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

\* \* \* \* \*

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré,**

**Décide à l'unanimité des membres présents,**

↳ **D'APPROUVER** les taux proposés des 2 taxes pour l'exercice 2021 :

- Taxe Foncière (bâti) : **40,36%** (dont taux départemental 2020)
- Taxe Foncière (non bâti) : **67,37%**

↳ **AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

## **3 – COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire concernant le compte administratif 2020 du Budget Principal de la Commune.

CONSIDERANT que M. D'ANTONA Jean-Claude, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que M. Patrick FONTAINE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. D'ANTONA Jean-Claude pour le vote du compte administratif.

VU le Compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le receveur de la commune  
CONSTATE la situation de clôture 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### **Reports :**

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - **51.735,08€**

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **210.274,30€**

### **Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de **132.008,54€**

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de **161.139,09€**

Résultat de la section d'investissement : **80.273,46€**

*(Arrondi à 80.274€)*

Résultat de la section de fonctionnement : **371.413,39€**

**Reste à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **88.215,54€**

**Besoin Net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **7.942,08€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **79.700,00€**

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat fonctionnement reporté (R002) : **291.713,39€** (Arrondi à 291.714€)

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

<b>4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL</b>
--

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL le projet de budget primitif 2021 de la COMMUNE tel qu'il a été établi.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce budget qui s'équilibre ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	665 990,00€	374 276,00€
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		291 714,00€
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>665 990,00€</b>	<b>665 990,00€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	291 313,46€	299 255,00€
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	88 215,54€	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		80 274,00€
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>379 529,00€</b>	<b>379 529,00€</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 045 519,00€</b>	<b>1 045 519,00€</b>

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

## **5 – DEMANDE DE SUBVENTION – Projet les aires : Créations commerces, services et logements sociaux communaux**

Dans le cadre du développement économique rural, le Conseil Municipal a la volonté de créer au quartier dit « Les Aires » des services, des commerces et des logements sur du foncier communal pour maintenir des offres aux citoyens :

- Des ateliers communaux (dont une partie destinée au stockage déplacée au quartier de Peyras avec création d'un toilette public)
- Un commerce de boulangerie multi-services, au-dessus
- Un salon de coiffure et un salon de bien-être et d'esthétique attenants à la boulangerie
- 3 logements sociaux au-dessus dudit ensemble

Les ateliers communaux vétustes et inadaptés existants devront être détruits pour ces réalisations.

L'objectif de ce projet est :

- DE RÉHABILITER les ateliers communaux
- D'OPTIMISER la ressource foncière et créer du lien
- DE FAVORISER le commerce de centre-bourg
- D'AMÉLIORER les aménagements extérieurs

Un devis estimatif des travaux a été établi par le Cabinet GINESTE-LOUCHE. L'enveloppe globale prévisionnelle affectée au projet est estimée à 1 181 107 € HT.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

- D'AUTORISER le Maire à faire les demandes de subventions,
- D'ADOPTER cette opération pour ces réalisations pour un montant estimatif global de 1 181 107 € HT, financé par la commune à 20 % (voir annexe plan de financement)
- D'AUTORISER le Maire à modifier le plan de financement à + / - 10 %
- DE SOLLICITER des subventions auprès de :
  - L'État : 413 387€
  - La Région : 118 111€
  - Le Conseil Départemental : 295 277€
  - Le Gal Cévennes : 59 055€
  - Alès Agglomération : 59 055€
- D'INSTAURER une clause d'insertion professionnelle conformément à l'article 30 de l'Ordonnance relatives aux Marchés publics du 23 juillet 2015
- D'INSCRIRE la somme nécessaire au financement de ces travaux au budget communal ;
- DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

---

**Séance levée à 20H06**

**Monsieur Le Maire  
Patrick FONTAINE**